



UNPNC INFO-ACG¹

27 MARS 2023

ACG 2019-2023 : ÉTATS DES LIEUX

Cela fait plus de 18 mois maintenant que certains syndicats négocient sur l'ACG, sans qu'aucun résultat tangible pour le PNC n'ait émergé jusqu'alors.

POURQUOI ?

Il y a plusieurs raisons à cela :

Tout d'abord, l'agenda de la Direction consistant à porter une négociation juste avant d'importantes élections, ce qui pourrait expliquer la frilosité des OS impliquées.

Ensuite, il y a sans aucun doute l'usure, la routine des années passées à réviser nos ACG par une direction et des syndicats peut-être sans volonté, sans imagination ou sans motivation à travailler comme l'exige ce type de négociation.

Nous le voyons, la Direction et les différentes OS n'ont jamais remis en question le format de notre ACG, seul document unique, contenant tous les éléments relatifs à l'ensemble de nos conditions de travail, de nos compositions d'équipages, etc.

Cette manière d'envisager dans un seul texte autant de paramètres et d'éléments, constitue aujourd'hui clairement un problème, puisque dès lors qu'un élément bloquant émerge (ration PNC/PAX par ex.) c'est notre ACG dans sa globalité qui s'en trouve bloqué, au risque de voir toutes nos conditions de travail suspendues à une note de Direction.

NOTRE ANALYSE :

L'UNPNC a reçu avec circonspection la demande de la Direction générale de voir notre ACG signé fin mars, alors même que la Direction PNC a refusé de nous intégrer dans les négociations ACG avant le 6 mars, date du résultat des élections.

Bien avant les élections, l'UNPNC avait déjà commencé à travailler en amont. Depuis les résultats une équipe de négociateurs a déjà rencontré plusieurs reprises la Direction. En vérité, il y a énormément de travail à faire sur notre ACG, pour ne pas dire des années à rattraper ! Nous avons identifiés, dans presque tous les chapitres, des passages confus et approximatifs, sans parler des améliorations concrètes que l'UNPNC veut apporter dans tous les chapitres de notre ACG.

Depuis des années, notre permanence qui est ouverte physiquement et tous nos canaux, via les réseaux, sont à l'écoute des PNC. Aujourd'hui, grâce à cet engagement au quotidien, nous disposons d'une base de données pertinente de tout ce qui pose problème, des irritants ainsi que de tout ce qui fait défaut dans notre ACG.



Pour l'UNPNC, comme pour toute la population PNC, nous ne pouvons plus accepter de voir toutes nos conditions de travail et d'utilisation être maintenues sous forme de note de Direction = aucune garantie ni aucune protection face à un contexte géopolitique, économique et sanitaire instable voire menaçant...

Face à cette situation, l'UNPNC a émis des propositions novatrices qui nous permettraient de pouvoir sortir de l'impasse sociale que constituent les notes de Direction actuelles.



01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



unpnc-cfdt.fr



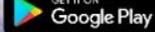
unpnc_officiel



airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage





UNPNC INFO-ACG¹

27 MARS 2023

NOS PROPOSITIONS :

Un syndicat responsable doit être capable de formuler des propositions pour pouvoir conjurer protection sociale, améliorations des conditions de travail et prospérité de l'entreprise.

Avant de négocier les différents chapitres de l'ACG, l'UNPNC a proposé de cadrer ces négociations, à savoir, définir et poser deux cadres distincts qui feront eux-mêmes l'objet de deux accords.

-Dans le premier accord, seraient maintenues toutes les dispositions relatives à l'actuel ACG **en y incluant de nombreuses améliorations significatives*** :

Accord Collectif
du Personnel Navigant Commercial
2023-2028

CARRIÈRE / RÉMUNÉRATION / COUVERTURE SOCIALE / CONGÉS / TEMPS ALTERNÉ / RÈGLES D'UTILISATION LC & MC / BASES PROVINCES / CADRES

DURÉE DE L'ACCORD 5 ANS,
(AVEC CLAUSE DE REVOYURE)

-Dans le deuxième accord dit « d'environnement de travail », nous souhaitons négocier tout ce qui se rapporte à notre travail à bord des avions :

Note de Direction → Accord Collectif
2023 du Personnel Navigant Commercial 2023-2028

CHARGE DE TRAVAIL PNC-PAX / ERGONOMIE DES ESPACES DE TRAVAIL, DE L'ARMEMENT / MÉTHODES ET SERVICES / QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL / SV-SST

MISE EN PLACE RAPIDE D'UN PLANNING DE NÉGOCIATIONS

LA MISE EN SECURITÉ DE NOTRE ACG EST NOTRE PRIORITÉ : TOUT EN AYANT SÉCURISÉ NOTRE ACG QUI CONTIENT TOUS LES ÉLÉMENTS CLÉS DE NOTRE MÉTIER, nous proposons la création d'un nouvel accord « environnement de travail » dont la négociation doit débuter sans tarder sur les sujets importants du quotidien à bord. Un travail bien organisé et optimisé contribue à alléger la charge de travail à bord, nous préserve des conséquences en termes de fatigues dans notre fonction de sécurité, et nous permet de satisfaire sereinement à notre mission commerciale.

La Direction nous a demandé de parvenir à un ou des accords avant la fin du mois d'avril. Il est évident que ce délai doit être revu pour nous ayons le temps de travailler efficacement.

Il nous est difficile de conjecturer avec précision le travail à réaliser sur la première partie de l'ACG tant la tâche est immense, **et nous n'avons pas la prétention de faire, en quelques jours, un travail qui n'a manifestement pas été fait pendant plusieurs années !**

Le process de décision UNPNC :



Notre capacité d'écoute, notre volonté de participer à un dialogue social de qualité, assorti d'un état d'esprit ouvert et toujours constructif, peuvent enfin se matérialiser. Le travail ne nous fait pas peur ! Charge à la Direction de prouver aux PNC qu'elle est dans le même esprit.

*** Nous vous communiquerons tous les détails dès possible !**

01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



unpnc-cfdt.fr



unpnc_officiel



airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage



Available on the App Store



GET IT ON Google Play